



1

Jours

Le droit syndical dans la fonction publique territoriale

dans SECTEUR PUBLIC - DROIT PUBLIC / Réf : PUBLI-DROI-02

Objectifs de la formation

- Examiner le contenu de ce droit
- Identifier les conditions d'exercice de ce droit

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Examiner l'évolution et le contenu du cadre juridique de l'exercice du droit syndical

- Les grands textes du cadre juridique de l'exercice du droit syndical
- Les grandes évolutions des conditions d'exercice du droit syndical

2. Identifier les modalités et conditions d'exercice du droit syndical

- Le local syndical
- Les réunions syndicales
- Distribution de documents d'origine syndicale
- Affichage de documents d'origine syndicale
- Autorisations spéciales d'absence et décharges d'activités de service
- Mises à disposition pour exercice d'un mandat syndical
- Congé pour formation syndicale

Après-midi

3. Examiner le rôle des négociations dans le cadre des protocoles d'accord

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIO
FORMATION

DEFI
TRANSFORMER VOS RESSOURCES EN FORMATION

ALTERCLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE



- Place des protocoles d'accord
- Les avancées de la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social
- Les pistes de réforme prévues par le projet de transformation de la fonction publique, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 28 mai 2018.

4. Décrire les élections professionnelles et l'importance des négociations

- Les acteurs de la négociation
- Conduite de la négociation
- Droits et obligations des acteurs de la négociation
- Déroulement et suivi de la négociation

5. Identifier les différentes instances de concertation au sein de la FPT

- Les instances nationales de concertation
- Les instances locales de concertation

Pré-requis

Solides connaissances en droit statutaire

Public cible

Tous agents territoriaux

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Pour s'assurer de la bonne assimilation des savoirs, le formateur favorisera la participation et les interactions avec les apprenants.



- Dans la mesure où les apprenants disposent de certaines notions de base, le formateur privilégiera les mises en situation pratiques et l'approfondissement des notions principales.

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



